

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

1 attelage pour les chevaux	} ensemble	3	
1 joug et ses courroies		2	3
1 charrette		45	
1 charrue			
1 essieu de rechange			
Fers, charbons et main-d'œuvre			
1 bêche	} ensemble		
1 tranche			
1 fourche			
1 croc			
1 pelle		25	10
1 faux			
3 faucilles			
1 brouette			
1 civière			
2 sceillaux			
Mêmes frais étrangers aux bâtiments et ustensiles .....		4	
		<hr/>	
		681	10
Plus 36 l. 9. s. à chaque famille pour l'achat de bêtes à laine.....		36	9
		<hr/>	
		717	19

Il faut dire que l'abbé Le Loutre n'a jamais voulu rien recevoir des états, même le remboursement de ses frais personnels.

Dans le projet de M. De Lille pour l'établissement des Acadiens en Corse il devait être donné ou plutôt prêté pour 5 ans à chaque famille l'équivalent de 1,500 l. Chaque famille devait avoir 13½ arpents et payer une redevance de 50 sols par arpent.

.....Avait soumis son projet dès 1766. Suggère que les Intendants de Province et les Officiers des Eaux et Forêts soient priés de faire rapport des terres susceptibles de culture dans leurs gouvernements. E. R.)

Qu'il me soit permis d'indiquer des terrains que je connois et que je crois susceptibles d'être concédés.

Il est dans le courteau de Blaye un terrain au Roy appelé le Bois au Roy, il est de mille journaux qui sont environ sept cents arpents mesure des eaux et forêts; dans les mille journaux sont trois cents journaux de bois taillis fort dégradés où il existe quelques balivaux de mauvaise venue et propres seulement à faire du bois de chauffage très peu de mérein, mais qui cependant pourroit être utile pour la charpente de bâtiments tels que ceux qui peuvent convenir aux Accadiens, le Roy en donnera un nombre fixe ou gratis ou à une taxe fort basse, la vente actuelle de la coupe pleine de balivaux et du tailly pourroit se faire en 1776, à son terme payeroit l'établissement de huit à dix familles.

Les sept cents autres journaux sont en landes bruyères, terrains noyés, un mot ne peuvent être qualifiés que terrains vagues et veins la terre y en est propre à certaines productions comme seigle, sarrasin, bled et pommes de terre, à faire des prairies artificielles, plusieurs endroits sont propres à la vigne, le plus mauvais sol peut produire des pins.

Ce terrain joint les communes de Blaye auxquelles sont intéressées vingt cinq paroisses, le bétail y paît indifféremment comme dans la commune de Blaye.

Un petit ruisseau d'eau bonne à boire borde en partie le bois un autre le traverse.

Ce terrain est de la paroisse de Reynacq à ce que je crois, il y a vers le nord les villages de Mouret, de Chaves et de Verdon, et au sud le bourg